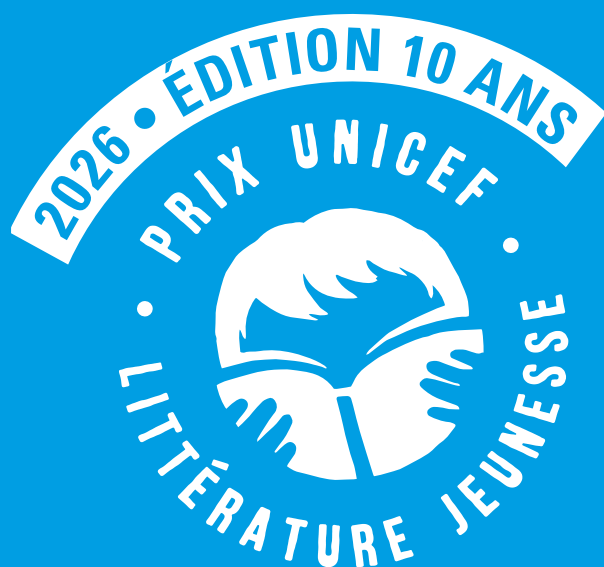


dossier pédagogique

Niveau
13-15 ans

unicef 
pour chaque enfant



my
unicef 

LES DROITS DE L'ENFANT, QUELLE HISTOIRE !

Sommaire

AVANT DE DÉMARRER.....p.04

- Comment présenter le projet aux 13-15 ans ?..... p.04
- Créer un cadre rassurant et sécurisé pour sensibiliser aux droits de l'enfant..... p.06
- Ressources complémentaires sur les droits de l'enfant..... p.07

FICHE DE LECTUREp.08

Un nouveau modèle unique à décliner pour les 4 ouvrages

DE LA COMPRÉHENSION À L'EXPRESSION.....p.10

PIMENTS ZOIZOS

Tehem et Gilles Gauvin, Steinkis, 2022

- Étape 1 : L'histoire en discussions ! p.10
- Étape 2 : Des institutions et des droits en contradiction p.11
- Étape 3 : Les dernières nouvelles de la Gazette ! p.12

RATURES INDÉLÉBILES

Aurelle Gaillard et Camille K., Jungle, 2022

- Étape 1 : L'histoire en discussions ! p.13
- Étape 2 : L'écriture créative pour changer de regard... ou d'histoire p.14
- Étape 3 : Nos droits sur Internet..... p.15

GIRLS BAZAAR

Ruchira Gupta (traduit par Emmanuelle Urien), Slalom, 2024

- Étape 1 : L'histoire en discussions ! p.16
- Étape 2 : Le rôle essentiel des détenteurs de devoirs p.17
- Étape 3 : Les champions et championnes de la lutte contre les stéréotypes p.18

JEUX DE CLASSES

Quentin Vijoux et Julie Scheibling, Seuil Jeunesse, 2025

- Étape 1 : L'histoire en discussions ! p.19
- Étape 2 : Menons l'enquête sur... l'accès aux droits et l'égalité des chances p.21
- Étape 3 : la solidarité à tous les niveaux ! p.21

ACTIVITÉ FINALE : LE JEU DU PAS EN AVANTp.23

ANNEXES.....p.24

Prix UNICEF de littérature jeunesse 2026

Les dossiers pédagogiques du Prix UNICEF de littérature jeunesse se réinventent ! Ce format revisité est pensé pour :

- Faciliter la mise en place des activités dans un cadre scolaire et périscolaire
- Prioriser des activités qui créent des ponts clairs entre les ouvrages et les droits de l'enfant
- Fournir une diversité de propositions pédagogiques et ludiques

Pour chaque catégorie d'âge, il y a :

- Un modèle de fiche de lecture utile pour les 4 livres. Elle est composée d'un recto permettant aux enfants de favoriser l'appropriation du livre et de garder une trace de l'histoire lue (compréhension du livre) et un verso qui permet de tisser des liens avec les droits. Cette fiche servira d'aide au choix final, lors de l'étape du vote.
- Une activité par livre en 3 étapes pour faire le lien entre l'histoire et les droits de l'enfant
- Une activité finale qui invite les enfants à s'exprimer et à croiser les 4 ouvrages



Directrice de la publication :

Ann Avril, UNICEF France

Responsables de la rédaction :

Julie Zerlauth, Maxime Thebault, UNICEF France

Rédaction et coordination éditoriale :

Alice Ponnoussamy, Anaïs Justin, UNICEF France

Conception graphique : Badychurch

Dépôt légal : 2025

Avant de démarrer...

COMMENT PRÉSENTER LE PROJET AUX 13-15 ANS ?

Le Prix UNICEF de littérature jeunesse peut être expliqué en des termes simples auprès des enfants de 13-15 ans :

Comme beaucoup d'autres jeunes lecteurs partout en France cette année, ils vont découvrir **quatre livres** qui parlent d'un sujet très important : les droits de l'enfant.

Ils vont ensuite **voter** chacun pour leur livre préféré : le livre qui obtiendra le plus de votes d'enfants sera le gagnant ! Ses auteurs et illustrateurs seront félicités et recevront un trophée.

Les livres ont été choisis par **l'UNICEF France**.

➤ **Droit** : Tous les enfants, quel que soit le pays où ils vivent, possèdent des droits essentiels. Ces droits sont rassemblés dans un texte très important signé par presque tous les pays du monde : la Convention internationale des droits de l'enfant, créée par l'ONU en 1989. Ce texte explique, par exemple, que chaque enfant a le droit de manger à sa faim, de boire de l'eau potable, de vivre dans un logement sûr, de recevoir une éducation, et d'être soigné quand il est malade. Il précise aussi que les enfants doivent être protégés contre la violence, qu'ils ont le droit de jouer et de s'exprimer librement. Ces droits rappellent aux adultes – en particulier aux gouvernements – qu'ils ont le devoir de tout mettre en place pour que chaque enfant puisse grandir, apprendre et s'épanouir dans de bonnes conditions.

➤ **Voter** : voir le focus ci-dessous

➤ **L'UNICEF** : Le mot UNICEF signifie "United Nations International Children's Emergency Fund", soit en français "Fonds des Nations unies pour l'enfance". C'est une agence des Nations unies, créée en 1946, dont le siège est à New York, aux États-Unis. L'UNICEF est chargée, dans le monde entier, de défendre les droits de l'enfant, de répondre à leurs besoins essentiels et de favoriser leur plein épanouissement. L'UNICEF agit principalement dans les pays où le gouvernement a besoin d'aide pour protéger et soutenir les enfants et leurs familles face à un problème grave, comme par exemple une guerre, une catastrophe naturelle, une famine... L'UNICEF est aussi chargé d'encourager les gouvernements à bien respecter les droits de l'enfant dans toutes leurs décisions et actions, et de faire connaître les droits à tout le monde, petits et grands !

L'affiche recto-verso du Prix UNICEF 2026 (téléchargeable sur myUNICEF) peut être utilisée pour amorcer une discussion sur les droits de l'enfant.

Il existe aussi une version à colorier du recto de l'affiche, téléchargeable elle aussi sur myUNICEF, qui peut être imprimée et distribuée aux enfants.

• **Recto** :

Demander aux enfants participants de décrire l'illustration en leur posant les questions suivantes :

- **Sur quoi sont les personnages ? Pourquoi ?**

C'est un mélange entre un bateau et un livre : le livre est dessiné ici pour symboliser le fait qu'ils vont participer à un Prix littéraire, et que ce sont les livres qui vont les mener vers toutes sortes d'aventures.

- **Qu'est-ce que les enfants du dessin pointent du doigt ?**

Une île sur laquelle plusieurs objets sont posés : une goutte d'eau, une pomme, une guitare, une valise de soin, une règle en forme de triangle



- Ces objets représentent des besoins essentiels pour tous les enfants du monde, et ces besoins correspondent à des droits. Lesquels ?

Pour cette question, il est possible de distribuer ou de montrer l'affiche de la CIDE (Annexe 1) pour inciter les enfants à faire le lien entre les dessins et les différents droits. (accès à l'éducation, à l'eau et à la nourriture saine, au jeu, aux soins de santé...)

• Verso :

Expliquer que tous les droits de l'enfant sont aussi importants les uns que les autres, mais qu'il y a en quatre en particulier qui permettent de bien comprendre le fonctionnement de la Convention internationale des droits de l'enfant : il s'agit des articles 2, 3, 6 et 12, qui sont indiqués sur le verso de l'affiche.

Inviter les enfants à lire à voix haute les différents énoncés de l'affiche et amorcer une discussion pour bien comprendre ces quatre principes de la CIDE à l'aide des questions suivantes :

- **Tous égaux**

Est-ce que tous les enfants du monde naissent avec les mêmes droits ? (*oui*) Est-il possible d'enlever des droits à un enfant ? (*non, même quand il fait une bêtise !*) Ces droits sont-ils toujours respectés et appliqués ? (*non, malheureusement, certains enfants vivent dans une situation qui fait que leurs droits ne sont pas respectés : il y a des enfants qui ne peuvent pas aller à l'école, qui sont obligés de travailler pour gagner de l'argent, qui subissent des formes de violence, qui n'ont pas accès à de l'eau et de la nourriture saine... C'est aux adultes et en particulier aux gouvernements d'agir pour que leurs droits soient respectés !*)

- **Les enfants d'abord**

Pourquoi selon vous les adultes et les gouvernements doivent toujours prendre leurs décisions en pensant d'abord aux enfants ? (*Parce que les enfants sont plus vulnérables, fragiles, que les adultes, et qu'ils ont des besoins particuliers car ils sont encore en train de grandir. Il est donc très important de bien réfléchir à l'intérêt des enfants avant tout, pour s'assurer qu'ils sont en sécurité et vivent dans les meilleures conditions possibles. C'est pour ça qu'on parle "d'intérêt supérieur de l'enfant".*)

- **Bien grandir et t'épanouir**

Selon vous, qu'est-ce qui est essentiel pour qu'un enfant grandisse et s'épanouisse le mieux possible ? Et qu'est-ce qui est agréable mais n'est pas forcément un besoin essentiel ? (*Réponse libre, qui peut s'appuyer sur l'affiche de la CIDE en annexe 1 ; pour la deuxième question on peut comparer des besoins essentiels (manger sainement, avoir du temps de repos et de jeu...) à des désirs non-essentiels (manger une nourriture spécifique, avoir accès à un jeu en particulier...)*)

- **Donner ton avis**

Selon vous, est-ce qu'il y a un âge auquel on est trop petit pour donner son avis ? Est-ce que l'avis des enfants compte moins que celui des adultes ? (*Non ! Il est possible de donner son avis à tout âge, d'une façon adaptée en fonction de ce qu'on sait faire. Et l'avis des enfants compte énormément ! Surtout sur les sujets qui les concernent directement. Il n'est pas possible de faire respecter les droits de l'enfant sans écouter ce que pensent et ressentent les enfants eux-mêmes.*)

FOCUS : EXPLORER LA NOTION DE VOTE ET LE DROIT À LA PARTICIPATION

• **L'expliquer :**

Le **vote** est une manière de prendre des décisions de façon collective, en donnant à chacun le droit d'exprimer son avis ou de choisir entre plusieurs options. Cela se fait souvent en secret, pour que chacun puisse voter librement sans être influencé par les autres.

Quelques exemples :

- **En classe**, les élèves peuvent voter pour élire leurs délégués. Cela leur permet de comprendre qu'un vote donne la parole à tous, même si tout le monde ne fait pas le même choix.
- **Dans la société**, les citoyens votent pour élire des représentants (comme le maire ou le président) ou pour prendre des décisions importantes (par exemple, lors d'un référendum).

Le vote est présenté comme un moyen de vivre ensemble, en respectant les opinions de chacun et en acceptant les résultats, même si ce n'est pas ce que l'on a choisi.

Même si les enfants n'ont pas encore la possibilité de voter pour élire le président ou le maire de leur ville, tous les enfants ont le droit d'exprimer leurs avis et d'être écoutés et pris en compte par les adultes : cela s'appelle aussi le droit à la participation. Dans la Convention internationale des droits de l'enfant, ce droit est indiqué à l'article 12.

• **L'expérimenter :**

Avant de passer au vote final du Prix UNICEF de littérature jeunesse 2026, le fait de voter peut être expérimenté à plusieurs reprises afin que les participants en saisissent la logique, à travers plusieurs formats (bulletin, main levée, expression orale...). Cela peut être utilisé par exemple pour :

- Élire le personnage préféré du groupe dans l'un des livres
- Élire le passage préféré du groupe dans l'un des livres
- ...

CRÉER UN CADRE RASSURANT ET SÉCURISÉ POUR SENSIBILISER AUX DROITS DE L'ENFANT

Certains ouvrages du Prix UNICEF abordent des sujets difficiles tels que la violence, la discrimination, la migration, l'inaction de certains adultes...

Les histoires sélectionnées mettent toujours en avant des personnes ressources et des solutions positives pour les enfants, mais les thèmes évoqués peuvent néanmoins engendrer des réactions émotionnelles de la part des enfants (inquiétude, incompréhension...), ou une prise de conscience sur le fait que leurs droits ne sont pas toujours respectés dans leur vie quotidienne.

Voici quelques conseils pour aider les enfants et les jeunes à aborder sereinement la question de leurs droits :

- **S'inscrire dans la durée :** pour aborder les droits de l'enfant il vaut mieux ne pas se limiter à une intervention ponctuelle : privilégiez un projet régulier, voire intégré dans la vie de classe ou de groupe, qui permet une appropriation progressive et sécurisée des notions. Un espace d'expression peut être ouvert a posteriori des actions pédagogiques pour que les enfants aient la possibilité de revenir sur ce qu'ils ont compris des histoires, sur ce qui continue de les interroger ou de les inquiéter...
- **Ne pas sensibiliser par le choc :** les livres du Prix UNICEF sont sélectionnés avec soin afin qu'ils permettent d'aborder des situations sérieuses ou graves sans pour autant angoisser les enfants qui participent au projet. De la même façon, dans les temps pédagogiques qui accompagnent la découverte des livres, il est important d'utiliser un langage rassurant et adapté à l'âge des enfants, de ne pas employer des termes trop crus ou effrayants, de ne pas exagérer la fréquence des dangers, de présenter des solutions positives et personnes ressources, et de laisser un espace aux enfants pour qu'ils posent leurs questions ou partagent leurs ressentis.
- **Se préparer à recevoir une parole inquiétante :** dans le cadre de sensibilisation aux droits de l'enfant, il peut arriver qu'un enfant témoigne d'une situation préoccupante. Il est donc important d'identifier au préalable les processus d'alerte en place dans l'établissement et les personnes ressources qui peuvent être mobilisées, et d'avoir à l'esprit ces réflexes :
 - Si l'enfant amorce un témoignage dans un espace de groupe, il faut éviter de le faire taire brutalement ou de dramatiser sa parole. Autant que possible, conserver une attitude posée, le remercier de son témoignage et proposer un temps d'échange à part du groupe.
 - Favoriser une parole libre et non influencée, en laissant l'enfant s'exprimer à son rythme et en évitant les questions trop orientées ou les reformulations. Si possible, prendre des notes pour avoir une trace des mots exacts (faits, dates, noms...) employés par l'enfant.
 - Rassurer l'enfant et le valoriser dans sa démarche de témoignage, en montrant que sa parole est prise au sérieux et que des adultes sont là pour l'aider.
 - Expliquer clairement ce qui va se passer ensuite et ne pas promettre de garder le secret.

Ressources utiles :

Le guide illustré créé par le Ministère de la Justice qui explique le processus de signalement et de protection des mineurs en danger : https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2023-03/Guide_justice_mineurs.pdf

Les numéros d'urgence qui permettent de signaler une situation préoccupante :

- Si vous avez connaissance d'une situation de maltraitance ou si vous en êtes vous-même victime, vous pouvez contacter Enfance en danger au **119**, un numéro national et gratuit ouvert 24 h/24 et 7 j/7, ou via le site www.allo119.gouv.fr
- Le **3018** est le numéro dédié aux jeunes victimes et aux témoins de harcèlement de tout type et de violences numériques. Il est accessible 7 jours sur 7, de 9h à 23h par téléphone et par Tchat sur 3018.fr et via Messenger. <https://e-enfance.org/le3018/>

À noter : Ces numéros d'urgence peuvent être contactés même dans un cas de simple suspicion : les professionnels qui répondent sont formés pour répondre aux questions et trier les sollicitations pour qu'elles obtiennent la réponse adéquate.

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES SUR LES DROITS DE L'ENFANT

À savoir : dans les nouveaux programmes scolaires d'EMC 2024 du Cycle 4, les droits de l'enfant sont abordés spécifiquement dans les attendus d'apprentissages de la classe de 4^{ème}.

La Convention internationale des droits de l'enfant illustrée et son jeu de cartes

Les articles de la CIDE sont déclinés en icônes colorées pour les enfants et diffusées grâce à une affiche et à un jeu de cartes. Le jeu est accompagné d'un mode d'emploi suggérant 17 activités différentes permettant aux enfants de découvrir leurs droits.

> <https://my.unicef.fr/article/la-cide-expliquee-aux-enfants/>

> <https://my.unicef.fr/article/le-jeu-de-cartes-de-la-convention-internationale-des-droits-de-lenfant/>



Les droits de l'enfant en France : un rapport expliqué aux jeunes

Les observations rendues par le Comité des droits de l'enfant sur la France en 2023 sont désormais accessibles aux jeunes grâce à un livret illustré ! Accompagné de son guide d'animation, c'est un outil idéal pour faire comprendre l'importance de l'effectivité des droits de l'enfant dans son propre pays.

> <https://my.unicef.fr/article/droits-de-lenfant-en-france-un-rapport-explique-aux-jeunes/>



ET TOUTES LES AUTRES RESSOURCES DE MYUNICEF.FR !



FICHE DE LECTURE

LE LIVRE

Titre :

.....

Auteur / Auteure :

.....

Illustrateur / Illustratrice (s'il y en a) :

.....

Type de livre (bande-dessinée, roman...) :

.....

L'univers de l'histoire

Où ça se passe ? Pays / Ville :

.....

Quand ? Époque / Contexte :

.....

Ambiance (ex : sombre, joyeuse, réaliste, magique, historique...) :

.....

.....

Les personnages principaux

Nom / Prénom	Âge	Caractère	Rôle dans l'histoire	Relation avec les autres

FICHE DE LECTURE

Les droits de l'enfant dans l'histoire

Quels droits sont au cœur de ce livre ? (aide-toi de l'offiche CIDE de l'Annexe 1)

.....

.....

Pourquoi ces droits sont-ils importants dans la vraie vie ?

.....

.....

Ce que j'en pense

Ce livre m'a paru... (coche ce qui te parle)

☐ Captivant ☐ Émouvant ☐ Difficile ☐ Inspirant ☐ Triste ☐ Drôle ☐ Révoltant

☐ Palpitant ☐ Militant ☐ Poétique ☐ Réaliste ☐ Surprenant ☐ Autre :

Explique pourquoi :

.....

.....

Les illustrations

S'il y en avait, qu'en as-tu pensé ?

.....

.....

.....

.....

À toi de jouer !

Invente un nouveau titre et une illustration pour le livre, et dessine cette nouvelle couverture dans l'encart :

★ Ma note : /10

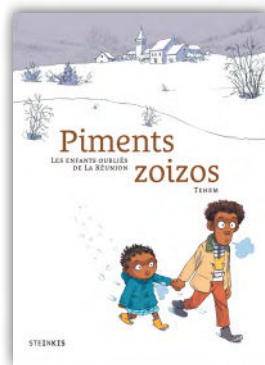
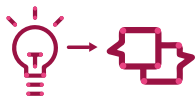
.....

.....

.....

.....

DE LA COMPREHENSION À L'EXPRESSION



Piments Zoizos
Tehem et Gilles Gauvin
Steinkis, 2022

Liens avec les apprentissages et compétences du Cycle 4

- **Français** : Participer de façon constructive à des échanges oraux / Lire des textes non littéraires, des images et des documents composites / Adopter des stratégies et des procédures d'écriture efficaces
- **Histoire-Géographie** : Les territoires ultramarins français : une problématique spécifique
- **EMC** : Discrimination et inclusion

Étape 1 : L'histoire en discussions !

- Est-ce que Jean et Didi ont réellement existé ? Comment l'auteur Tehem et l'historien Gilles Gauvin associent-ils fiction et vérité historique dans la bande dessinée, d'après leur discussion retranscrite aux pages 5 et 6 ?

Jean et Didi ne sont pas des personnes qui ont réellement existé, mais leur histoire est très proche de situations bien réelles vécues par des enfants réunionnais. Tehem et Gilles Gauvin préfèrent inventer des personnages pour respecter la confidentialité des personnes réelles qui ont vécu une histoire très douloureuse. Gilles Gauvin parle de "parcours exemplaires" qui les ont inspirés et qui permettent de comprendre la logique générale des placements d'enfants à cette époque, mais il y a aussi plein d'histoires individuelles différentes.

Pour allier fiction et vérité historique, Tehem et Gilles Gauvin décident d'ajouter au milieu de l'histoire des pages de journaux illustrés qui permettent d'expliquer clairement une partie du vocabulaire et d'aider à comprendre le contexte, au-delà du récit particulier de Jean, Didi, Michel et les autres personnages.

- Au fil de l'album, Tehem utilise des couleurs de fond différentes pour ses illustrations. À quoi correspondent ces différentes couleurs ?

Les couleurs permettent d'identifier à quelle époque se passe l'action, et d'identifier le point de vue du personnage que le lecteur suit à ce moment-là.

Il y a :

- **Le vert** : le lecteur suit Jean adulte qui revient à La Réunion pour tenter de comprendre son histoire
- **Le jaune** : le lecteur suit Lucien Hérent, un jeune homme qui arrive de la métropole pour être affecté au bureau du BUMIDOM à La Réunion
- **Le rose** : le lecteur suit Jean enfant et adolescent, entre La Réunion et la métropole
- **Le bleu** : le lecteur suit des résumés d'autres parcours d'enfants
- **Multicolore** : à la fin de l'histoire, le lecteur revit la scène de l'abandon de Jean et Didi, avec le point de vue de la mère à qui on explique que ses enfants vivront dans d'excellentes conditions en partant en métropole, et qu'elle les retrouvera quand ils seront grands

- Des pages 19 à 22, Jean est représenté plusieurs fois entouré de points d'interrogation. Quelles sont les émotions qu'il a pu ressentir en étant séparé de sa mère, puis de sa sœur ? Selon lui, quelle est la raison qui fait qu'il est séparé de sa famille ?

Réponse libre sur les émotions ressenties (incompréhension, tristesse, colère, peur...)

Jean pense être puni pour le ballon qu'il a crevé et il croit que c'est pour cela qu'on le force à quitter sa famille. Cette situation de séparation est très douloureuse et difficile à comprendre pour un enfant, et aucun adulte ne lui explique clairement ce qu'il se passe.

- Au fil de l'histoire, quelles sont les difficultés rencontrées par Jean en tant qu'enfant et qui affectent ses droits ? (voir Annexe 1 et si besoin le verso détaillé de l'affiche CIDE sur le site myUNICEF)

Jean est séparé de sa famille, or les enfants ne doivent pas être séparés de leurs parents sauf si ceux-ci ne les élèvent pas correctement (Article 9). Dans le cas de Jean, il semble que les conditions dans lesquelles il vit après avoir été enlevé à sa mère sont pires que quand il était avec elle : cela ne respecte donc pas son intérêt (Article 3).

De plus, un enfant qui est enlevé à sa famille doit être élevé par des personnes qui respectent sa culture et sa langue (Article 20), ce qui n'est pas le cas dans l'histoire, notamment lorsqu'il arrive à l'école en métropole et que le professeur se moque de sa langue (le créole réunionnais). Enfin, Lorsqu'un enfant est placé pour habiter dans un autre endroit que chez lui, sa situation doit être suivie souvent afin de vérifier que tout va bien et qu'il se trouve toujours dans l'endroit qui est le meilleur pour lui (Article 25), mais personne ne fait ça correctement pour Jean. Il change très souvent de cadre de vie et aucun ne prend vraiment en compte ses besoins en tant qu'enfant. Il effectue parfois des travaux dangereux, ce qui est aussi contraire à ses droits (Article 32).

Quand ils prennent en charge Jean, les adultes de la DDASS modifie son identité, c'est-à-dire qu'ils changent son nom de famille, alors que l'identité d'un enfant doit être respectée (Article 8). De plus, cela rend très difficile à Jean adulte de retrouver des traces de ses origines.

Une fois arrivé en métropole, Jean et ses amis réunionnais se font souvent discriminés et harcelés à cause de leur origine et de leur couleur de peau, or tous les enfants doivent être protégés par les adultes contre les discriminations et les violences (Article 2, 19, 30).

Enfin, tout au long de l'histoire, les adultes ne demandent jamais son avis à Jean pour prendre des décisions sur sa vie, ce qui est contraire à son droit à la participation (Article 12).

Étape 2 : Des institutions et des droits en contradiction

Les institutions en question

Rappeler que plusieurs services de l'État sont évoqués dans l'album. Poser les questions suivantes :

- Quel est l'organisme créé en 1963 par l'État français et supprimé en 1981, dont le but est d'organiser le départ de jeunes des départements d'outre-mer (comme la Guadeloupe, la Martinique, La Réunion) vers la France métropolitaine, pour y travailler et parfois se former ?

Le BUMIDOM (Bureau pour le développement des migrations dans les départements d'outre-mer)

- Quelle est le service de l'État chargé, entre autres, de l'Aide Sociale à l'enfance et qui avait la charge à la Réunion (dans les années 1960-1980) de repérer des enfants pauvres ou considérés comme "abandonnés", puis d'organiser leur placement dans des familles ou foyers, souvent en France métropolitaine et notamment dans la Creuse ?

La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

- Si on s'appuie sur ces définitions, quels sont les principaux droits de l'enfant sur lesquels s'appuient les actions de ces deux institutions ? Et si on s'appuie sur ce qui est raconté dans Piments Zoizos, est-ce que les actions qu'elles mettent en œuvre sont respectueuses de l'ensemble des droits de l'enfant ?

À la Réunion, les actions du BUMIDOM et de la DDASS étaient présentées comme visant à faciliter l'accès à l'éducation et à la formation pour les jeunes (Article 28, 29 de la CIDE), à assurer de meilleures conditions de vie aux enfants (Article 24) et de les protéger contre les violences (Article 19).

Néanmoins, comme on le voit dans *Piments Zoizos*, le fait de déplacer des enfants et des jeunes de la Réunion vers la métropole n'était pas toujours synonyme de respect des droits de l'enfant : certains départs se faisaient sur la base de promesses trompeuses sur la vie meilleure qui les attendrait en métropole, d'autres étaient très fortement encouragés voire forcés. De nombreux jeunes se sont retrouvés dans des conditions de vie et des emplois très difficiles, loin de leurs proches et de leur culture, avec un fort sentiment d'exil.

- Plus largement, quelles sont les intentions politiques présentées dans le livre pour justifier les départs et placements d'enfants et jeunes entre la Réunion et la métropole ? Pourquoi Gilles Gauvin parle-t-il d'une "utopie dangereuse" ?

Les départs d'enfants et de jeunes de La Réunion vers la métropole étaient justifiés à l'époque par des intentions politiques présentées comme positives : lutter contre la pauvreté et le chômage à La Réunion, repeupler certaines campagnes métropolitaines comme la Creuse où la population diminuait, et former une jeunesse « utile » à la société française. L'État voulait montrer qu'il offrait des opportunités à ces enfants, tout en cherchant à répondre à ses propres besoins économiques et démographiques.

Gilles Gauvin parle d'« utopie dangereuse » car cette politique se voulait généreuse et moderne en apparence, mais elle s'est en réalité construite au prix de grandes souffrances humaines. Elle a entraîné la séparation de nombreux enfants de leur famille et de leur culture, la négation de leurs droits fondamentaux et un sentiment durable d'exil et d'injustice.

Débat en sous-groupe

Rappeler qu'à la page 19, Annie (la dame qui vient chercher Jean et sa sœur Didi) sépare les deux enfants et explique à Jean que "L'important c'est que Didi grandisse dans un lieu sain".

Inviter les jeunes à débattre en sous-groupe sur les questions suivantes : **Que pensez-vous de cette phrase ? Y a-t-il des droits plus importants que d'autres pour les enfants ?**

Étape 3 : Les dernières nouvelles de la Gazette !

Inviter les participants à s'inspirer des pages de la Gazette de l'île de la Réunion pour **retracer sous une forme journalistique les parcours et les ruptures vécues par les enfants réunionnais dans les années 1960-1980.**

Former plusieurs "équipes de rédaction" avec des rôles précis (rédacteur, enquêteur, dessinateur, cartographe, porte-parole).

Chaque dossier journalistique peut traiter d'un angle spécifique :

- Le contexte politique qui justifie la mise en œuvre des départs et placements des enfants réunionnais
- Les conditions de vie des enfants et jeunes réunionnais en métropole
- Les différents profils d'enfants et jeunes concernés et la perte de leur identité
- Les enjeux de reconnaissance et réparation par l'État aujourd'hui

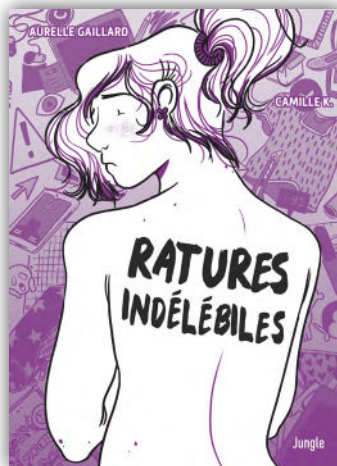
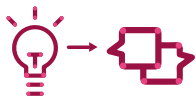
Chaque équipe de rédaction doit produire :

- Un article journalistique avec un titre accrocheur, des sous-titres, des faits historiques
- Un visuel au moins : carte des déplacements, illustration, infographie... (à la main ou en version numérique)
- Un témoignage fictif fort (journal intime, lettre ou autre)

Puis, organiser une conférence de rédaction entre les groupes pour :

- Présenter leurs enquêtes
- Donner leur avis sur le travail des autres

DE LA COMPREHENSION À L'EXPRESSION



Ratures indélébiles

Aurelle Gaillard et
Camille K.

Jungle, 2022

Liens avec les apprentissages et compétences du Cycle 4

- **Français** : Compréhension de récits contemporains / Produire des textes variés (Ecriture d'invention) / Exprimer un point de vue
- **EMC** : Respect d'autrui / Lutte contre le harcèlement / Liberté et droits fondamentaux / Discrimination et inclusion
- **EMI** : Utiliser les médias de manière responsable et raisonnée

L'album *Ratures indélébiles* aborde le sujet du harcèlement scolaire, du cyberharcèlement et de l'automutilation, ce qui peut engendrer des questions, craintes ou prises de conscience de la part des enfants participants. Retrouvez en page 6 les recommandations de l'UNICEF pour sensibiliser aux droits sans inquiéter et accueillir une éventuelle parole inquiétante.

Étape 1 : L'histoire en discussions !

- Qui sont les personnages principaux et comment évoluent leurs relations au fil de l'histoire ?

Juliette et Mathilde sont amies d'enfance. Au collège, Mathilde cherche à être populaire et s'éloigne de Juliette, en se rapprochant d'un groupe qui se moque de son amie. Leur amitié se brise peu à peu, jusqu'à ce que Juliette soit victime d'humiliations et de cyberharcèlement.

- Qu'est-ce que le harcèlement ? Quels éléments permettent de le reconnaître ?

Le harcèlement est une violence répétée envers une personne, qui peut être verbale, physique ou psychologique.

Il se reconnaît à plusieurs signes : la répétition des moqueries ou insultes, la volonté de blesser ou d'humilier, et un déséquilibre de pouvoir (la victime est souvent isolée et dans l'incapacité de se défendre).

- Dès le début de l'histoire (pages 5 à 19), Juliette et ses amies ont elles-mêmes des comportements qui, s'ils étaient répétés, pourraient mener à une situation de harcèlement : lesquels ?

Agathe répète des rumeurs à ses amies sur Karine lorsqu'elles la croisent aux toilettes. Mathilde poste une vidéo de Juliette et elle en train de danser, sans l'autorisation de Juliette. Mathilde et Juliette se moquent de l'isolement et du poids de Perrine à la cantine. Ces comportements peuvent sembler anodins lorsqu'ils sont ponctuels, mais s'ils sont cumulés et répétés, cela peut engendrer des situations de harcèlement, comme on peut le voir dans la suite de la bande-dessinée.

- Comment le harcèlement de Juliette commence-t-il et comment se transforme-t-il au fil du récit ?

Tout commence par des petites moqueries et exclusions lorsque Mathilde se rapproche de Karine et de son groupe d'amis, avec des gestes comme un croche-patte à la sortie d'un cours. Ensuite, il y a une bascule lorsque Karine empêche Juliette de récupérer ses vêtements dans le vestiaire, et qu'une autre personne la prend en photo. Cette photo intime est alors diffusée.

sans son accord sur Instagram, ce qui engendre un cyberharcèlement très difficile à faire arrêter. Dans l'histoire de Juliette, de nombreuses personnes contribuent à la diffusion de la photo et aux moqueries qui lui sont associées, ce n'est pas seulement une personne qui est coupable.

- Quelles sont les conséquences du harcèlement sur la santé mentale et physique de Juliette ?

Juliette se sent honteuse, triste et coupable, alors qu'elle n'a rien fait de mal. Elle perd confiance en elle, s'isole, et n'a plus envie de venir au collège. Ces émotions montrent les effets psychologiques graves du harcèlement : stress, anxiété, dépression, voire pensées suicidaires.

Le corps de Juliette réagit aussi : elle dort mal, a moins d'appétit, se sent fatiguée, et parfois malade. On comprend au fil de l'histoire qu'à cause du harcèlement, Juliette se scarifie, c'est-à-dire qu'elle se blesse volontairement sur les bras. Se faire mal devient pour elle une façon d'exprimer une douleur qu'elle ne peut pas dire autrement. Elle espère peut-être, en se blessant, reprendre un peu de contrôle sur ce qu'elle ressent, ou faire taire la douleur intérieure en la transformant en douleur physique. Mais se faire du mal ne résout pas son problème : cela montre surtout à quel point elle souffre et qu'elle a besoin d'aide.

Dans l'histoire, cette attitude alerte ses proches sur la gravité de ce qu'elle vit.

- Pourquoi est-il difficile pour Juliette, et pour les victimes de harcèlement en général, d'en parler et de demander de l'aide ?

Il est difficile d'en parler car la victime a peur de ne pas être crue, de se faire encore plus humilier ou de "faire des histoires". Juliette ressent de la honte et préfère se taire, ce qui aggrave son isolement. Elle ment fréquemment à sa mère sur sa vie au collège pour ne pas l'inquiéter, et décline au départ la proposition d'Agathe d'aller voir la CPE.

- Au fil de l'histoire, qui aurait pu venir en aide à Juliette mais ne l'a pas fait ? Et qui lui vient en aide finalement ?

Mathilde ne soutient pas son amie alors qu'elle est témoin de nombreuses situations de harcèlement. Le frère de Juliette a plusieurs occasions de soutenir sa sœur mais il lui répond de façon très superficielle, sans vraiment se soucier de ses problèmes. Lors du conseil de classe, les enseignants perçoivent que quelque chose ne va pas à cause de ses résultats scolaires mais lui adressent simplement un avertissement. Elle bénéficie tout de même du soutien continu de deux de ses amies, mais il est nécessaire pour elle d'avoir l'aide d'un adulte pour que la situation se résolve.

C'est finalement sa mère qui se rend compte du problème lorsqu'elle voit les blessures de Juliette sur ses bras, et qui prend alors du temps pour s'occuper de sa fille, prendre rendez-vous avec la CPE etc. Juliette peut alors changer de collège et aller voir une psychologue qui l'aide à gérer tout ce qu'elle a ressenti à cause du harcèlement.

- En quoi cette histoire est-elle liée aux droits de l'enfant ?

Le harcèlement et la diffusion d'images sans consentement portent atteinte à plusieurs droits fondamentaux de l'enfant, comme :

- Le droit à la dignité et au respect de la vie privée (article 16 de la Convention internationale des droits de l'enfant),
- Le droit à la protection contre toutes les formes de violence (article 19),
- Le droit d'être entendu et de voir son opinion pris en compte (article 12)
- Le droit d'avoir accès à une éducation qui favorise son épanouissement et son bien-être (article 29)

Étape 2 : L'écriture créative pour changer de regard... ou d'histoire

Proposer aux participants de choisir individuellement un des trois thèmes ci-dessous et de **rédiger un texte court** en fonction de la consigne.

Il est ensuite possible d'organiser une lecture à voix haute des textes de ceux qui le souhaitent, et d'ouvrir les échanges sur les rôles et perceptions de chaque personnage à partir des textes lus.

- **Le journal de Juliette** : écrire une page du journal intime de Juliette à un moment clé (avant la diffusion de la photo, après, ou à la fin de l'histoire). Compte tenu du format, Juliette y partage ses pensées et ressentis sans filtre, puisque le journal n'a pas vocation à être lu par quelqu'un d'autre.
- **La lettre d'un témoin** : imaginer qu'un camarade de classe qui assiste à une scène de harcèlement (par exemple Benoit ou Perrine) écrit une lettre pour demander de l'aide à un adulte ou pour défendre Juliette.
- **Réécrire la fin de l'histoire** : Imaginer une autre issue où les personnages trouvent une autre manière de résoudre le conflit.

Étape 3 : Nos droits sur Internet

Organiser le groupe en équipes de 2 ou 3 participants. Fournir à chaque groupe une copie de la Convention internationale des droits de l'enfant simplifiée (Annexe 1).

D'autres ressources peuvent être mises à disposition :

- Le verso explicatif de la CIDE simplifiée : <https://my.unicef.fr/article/la-cide-expliquee-aux-enfants/>
- Le jeu de cartes de la CIDE simplifiée : <https://my.unicef.fr/article/le-jeu-de-cartes-de-la-convention-internationale-des-droits-de-lenfant/>
- La CIDE complète : <https://my.unicef.fr/wp-content/uploads/2024/10/CIDE-complete.pdf>

Imprimer l'**Annexe 2**, distribuer une ou plusieurs situations par groupe et les inviter à chercher l'article de la CIDE principalement affecté par chaque situation :

Story sans consentement : Une jeune fille publie en story une vidéo drôle de ses amis pendant une soirée, sans leur demander leur avis. L'un d'eux se sent gêné, car il n'avait pas envie que cette image circule. > **Article 16 (droit à la vie privée)**

Partage d'informations personnelles : Un élève partage sur un serveur Discord le nom, le collège et la photo d'un camarade pour "faire rire". > **Article 16 (droit à la vie privée)**

Commentaires humiliants : Sous la photo d'un camarade sur Instagram, plusieurs élèves écrivent des commentaires moqueurs. D'autres réagissent avec des émojis rieurs. > **Article 19 (droit à la protection contre la violence, dont le harcèlement)**

Groupe de classe fermé : Sur un groupe WhatsApp du collège, quelqu'un poste un montage photo pour se moquer d'une élève. Certains membres du groupe trouvent ça drôle, d'autres se taisent. > **Article 19 (droit à la protection contre la violence, dont le harcèlement)**

Opinion ou insulte ? Un adolescent écrit à un autre jeune sur un réseau social : "Je déteste ceux qui pensent comme toi, vous êtes tous stupides !" > **Article 13 (droit au libre partage des idées et au respect de son opinion)**

Message engagé : Des élèves d'un collège créent un compte TikTok pour sensibiliser à la pollution, avec des vidéos humoristiques. Certains internautes les critiquent, d'autres les soutiennent. > **Article 13 (droit au libre partage des idées et au respect de son opinion)**

Fake news et rumeur : Un message circule : "Le collège va fermer à cause d'une alerte de sécurité !" Beaucoup d'élèves le partagent sur les réseaux sans vérifier. > **Article 17 (droit d'accès à des informations fiables, sûres et adaptées)**

Contenus choquants : En scrollant sur un réseau, une adolescente tombe sur une vidéo violente qu'elle n'avait pas cherché à voir. > **Article 17 (droit d'accès à des informations fiables, sûres et adaptées)**

Proposer ensuite aux groupes de chercher les solutions et soutiens possibles pour chaque situation.

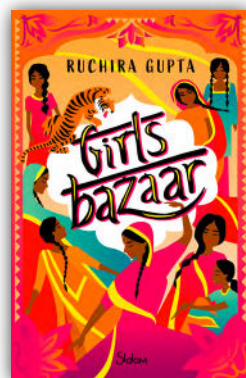
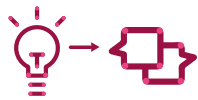
Si du matériel informatique est disponible, inviter ensuite les groupes à **créer un visuel** pour un post de réseau social sur un logiciel ou une application en accès libre. Chaque visuel doit mentionner :

- Un article de la CIDE
- Un conseil, une interdiction ou un message engagé spécifique

Ex : "Article 16 : Le droit à la vie privée — ne publie jamais la photo de quelqu'un sans son accord !"

Les participants peuvent s'appuyer sur les idées des campagnes «Non au harcèlement» : <https://www.education.gouv.fr/non-au-harcelement>

DE LA COMPREHENSION À L'EXPRESSION



Girls bazaar

Ruchira Gupta (traduit
par Emmanuelle Urien)

Slalom, 2024

Liens avec les apprentissages et compétences du Cycle 4

- **Français** : Compréhension de récits complexes / lecture critique
- **EMC** : Egalité de genre / Inclusion et discrimination / Racisme / Justice et institutions judiciaires
- **Géographie** : S'informer dans le monde du numérique / La question démographique et l'inégal développement

Le roman *Girls Bazaar* aborde des sujets difficiles tels que les violences, la précarité, la discrimination, ce qui peut engendrer des questions, craintes ou prises de conscience de la part des enfants participants. Retrouvez en page 6 les recommandations de l'UNICEF pour sensibiliser aux droits sans inquiéter et accueillir une éventuelle parole inquiétante.

Étape 1 : L'histoire en discussions !

- Qui est Heera et dans quel contexte vit-elle ?

Heera est une adolescente de 14 ans qui vit dans une ruelle pauvre de Forbesganj, en Inde. Sa famille appartient à une caste marginalisée et survit grâce à des petits boulots. Elle va à l'école surtout pour pouvoir manger à la cantine, mais rêve d'un avenir meilleur.

- Pourquoi Heera est-elle renvoyée de son école, et qu'est-ce que cela révèle ?

Le directeur la renvoie parce qu'elle s'est défendue après avoir été humiliée et parce que certains parents d'élèves ne veulent pas d'enfants "comme elle" à l'école. Cela montre la discrimination sociale et de caste.

- Qu'est-ce que le "Girls Bazaar" et pourquoi représente-t-il un danger pour Heera ?

Le *Girls Bazaar* est le quartier où vivent Heera et d'autres filles destinées à être exploitées sexuellement. C'est un lieu contrôlé par des trafiquants qui achètent et vendent des filles. Le père d'Heera est tenté de la "vendre" pour de l'argent, ce qui la met en grand danger.

- Dans le livre, plusieurs filles vivent des parcours différents : en quoi leurs destins montrent-ils des inégalités dans le respect des droits des enfants ?

Certaines filles, comme Rosy (l'amie d'Heera) ou Mira Di (sa cousine), sont victimes de la traite et de l'exploitation sexuelle : elles ont perdu leurs droits à la protection, à l'éducation et à la dignité.

D'autres, comme les filles du foyer de Rini Di, ont eu la chance d'être sauvées et de retrouver un environnement sûr, où elles peuvent apprendre et se reconstruire.

Heera, elle, oscille entre ces deux mondes : elle risque d'être exploitée, mais finit par être protégée et soutenue.

- Quels droits de l'enfant sont impactés dans l'histoire d'Heera ?

Plusieurs droits inscrits dans la Convention internationale des droits de l'enfant sont au cœur du récit :

- Le droit à l'éducation (art. 28) : Heera est renvoyée injustement de l'école.
- Le droit à la protection contre la violence et l'exploitation (art. 19, 34, 35) : elle est menacée d'être vendue et subit des violences.

- Le droit à la non-discrimination (art. 2) : elle est rejetée à cause de sa caste et de sa pauvreté.

- Le droit à un niveau de vie suffisant (art. 27) : sa famille n'a pas les moyens de la nourrir correctement.

Étape 2 : le rôle essentiel des détenteurs de devoirs

Inviter les participants à chercher dans la Convention internationale des droits de l'enfant (Annexe 1) qui a des devoirs vis-à-vis des enfants, c'est-à-dire qui est en charge d'appliquer et faire respecter leurs droits et de les aider lorsqu'ils sont en difficulté.

Préciser qu'il y a plusieurs détenteurs de devoirs, au regard de la CIDE :

- **Rôle de l'État** : l'État ou toute personne travaillant pour l'État (agent de police, enseignant d'une école publique, travailleur social, employé d'une administration locale...) est le principal détenteur de devoirs, car c'est l'État qui a signé le traité et qui s'est donc engagé à le faire respecter.
- **Rôle des parents/adultes légalement responsables de l'enfant** : Les parents (ou tuteurs légaux) ont une place particulière dans le cadre de la CIDE : ils sont titulaires de droits (au sens où ils peuvent recevoir un soutien, des ressources de l'État pour accompagner au mieux l'enfant), mais ils sont également considérés comme détenteurs de devoirs secondaires. En effet, ils ont un devoir d'orientation vis à vis de leur(s) enfant(s), ils doivent les protéger et faire en sorte que les décisions familiales prennent toujours en compte l'intérêt des enfants.

Expliquer qu'au-delà des détenteurs de devoirs, tous les adultes ont des responsabilités : ils doivent respecter les droits des enfants et ne pas les mettre en danger. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas, comme on peut le constater dans *Girls Bazaar*.

Imprimer l'Annexe 3 en autant d'exemplaires que de participants, et les inviter à remplir le tableau.

Suggestion de réponses :

Les adultes et les droits de l'enfant dans *Girls Bazaar*

Acteur	Statut / Rôle	Actions vis-à-vis d'Heera	Impact sur les droits de l'enfant	Articles CIDE concernés
Rini Di	Éducatrice / directrice de foyer	Protège Heera, l'encourage à retourner à l'école, enseigne le kung-fu, agit toujours dans son intérêt.	Très favorable	Art. 3, 12, 19, 28, 31
Directeur d'école	Institution éducative publique	Exclut Heera sans enquête, soutient la discrimination de caste, prive Heera de son repas et de son éducation.	Défavorable	Art. 2, 27, 28
Baaba (père)	Parent / représentant légal	Envisage de vendre Heera, est violent et dépendant, mais finit par tenter de la sauver.	Très défavorable → partiellement réparateur	Art. 19, 32, 35, 9
Maa (mère)	Parent / représentante légale	Soutient et protège Heera, mais reste impuissante face à la pauvreté et au patriarcat.	Favorable mais limitée	Art. 3, 19, 27

Ravi Lala et les trafiquants	Criminels	Exploitent et vendent des filles mineures, exercent des violences physiques et psychologiques.	Très défavorable	Art. 19, 32, 34, 35
Police (locale / internationale)	Institution étatique	Certains policiers méprisent les filles pauvres, d'autres participent au sauvetage et à la protection de Heera.	Ambivalent	Art. 19, 34, 35, 40
Fondation des arts martiaux	Organisation privée au service d'une cause d'intérêt général	Offre bourse et soutien éducatif, participe à la réinsertion	Très favorable	Art. 4, 28, 39

Étape 3 : Les champions et championnes de la lutte contre les stéréotypes

Rappeler qu'avoir des modèles inspirants peut aider à se projeter dans l'avenir et à s'épanouir : c'est le cas d'Heera qui voue une grande admiration à Bruce Lee.

Proposer aux participants **d'identifier une personne de leur choix qui a brisé les stéréotypes** (de genre, mais cela peut être aussi des stéréotypes en lien avec le handicap, la couleur de peau, le milieu social...), à l'instar d'Heera qui a choisi une voie qui ne lui était pas prédestinée en devenant championne de kung-fu.

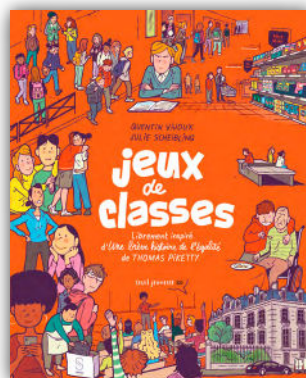
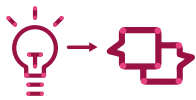
La personne identifiée peut être quelqu'un de célèbre ou bien une personne ordinaire. Les jeunes font une recherche biographique sur cette personne en utilisant les ressources à leur disposition : un interview direct, leurs connaissances, Internet, CDI, magazines, etc.

Puis ils rédigent 5 à 10 lignes de présentation de la personne choisie. Ils peuvent faire la restitution de leur travail sur un document A3 joliment présenté et doivent y faire figurer :

- Des éléments de contexte (nom, prénom, pays d'origine, âge ou époque)
- Les freins rencontrés par la personne choisie
- Comment la personne a réussi à se défaire des stéréotypes et à atteindre ses objectifs
- Pourquoi cette personne est une source d'inspiration
- Une citation/témoignage

Une fois les recherches et l'affiche réalisée, chaque participant présente son travail au reste du groupe à partir du document de restitution. Un rapide temps de questions/réponses peut suivre la présentation.

DE LA COMPREHENSION À L'EXPRESSION



Jeux de classes
Quentin Vijoux et
Julie Scheibling
 Seuil Jeunesse, 2025

Liens avec les apprentissages et compétences du Cycle 4

- **Français** : Traiter les informations, les mettre en relation pour poser un questionnaire.
- **EMC** : implication dans un projet collectif et coopération / la solidarité et ses échelles / lutter contre les discriminations
- **Maths** : Collecter, organiser et représenter des données
- **EMI** : Produire, communiquer, partager des informations / Comprendre les liens entre inégalités sociales et environnementales.

Étape 1 : L'histoire en discussions !

- Quel est le double sens caché derrière le titre de la bande-dessinée "Jeux de classes" ?

Le titre « Jeux de classes » a un double sens. Au sens littéral, il évoque les jeux entre camarades dans une classe, c'est-à-dire les activités, les relations, les rivalités ou les plaisanteries qui se passent à l'école. Au sens figuré, il fait référence aux "classes sociales", c'est-à-dire aux différences entre les milieux riches et pauvres, et aux inégalités que ces différences créent dans la société et à l'école.

Le titre joue donc sur les deux significations du mot classe : la classe scolaire et la classe sociale, pour montrer que le collège n'est pas seulement un lieu d'apprentissage, mais aussi un endroit où les inégalités sociales se manifestent et influencent les relations entre élèves.

- Qui sont les personnages principaux de la BD et quels sont leurs points communs ?

Les personnages sont Alba et Olympe (des sœurs jumelles), Sael, Enzo et Rémi. Ils sont tous dans le même collège, en classe de 5^{ème}. Ils suivent des cours similaires et participent tous au prix du meilleur projet citoyen organisé par leur ville.

- Au collège, les enfants participent tous aux mêmes activités, mais il y a des inégalités plus ou moins visibles entre eux qui créent des différences. Quelles sont les inégalités présentes dans les situations suivantes : la course d'orientation, l'élection des délégués et éco-délégués, le projet citoyen ?

> La course d'orientation

Pour préparer la course, les enfants ont besoin d'un pique-nique et de vêtements de sport. Or, ils n'ont pas tous accès aux mêmes choses chez eux :

- Alba et Olympe ont une nounou qui prépare leur pique-nique avec des produits achetés chez un traiteur grec, et elles ont accès à des vêtements de sport neufs et chers.
- Rémi peut récupérer de la nourriture au restaurant de ses parents, mais il n'a qu'un jogging qui n'est pas propre et doit donc emprunter celui de sa sœur
- Enzo n'a accès qu'aux vêtements usagés de son grand frère, et il doit faire attention au budget lorsqu'il achète ses courses au supermarché pour le pique-nique. Il ne peut pas prendre tout ce qui lui ferait plaisir, ni acheter des chaussures neuves.

> L'élection des délégués

Lors de l'élection délégués et éco-délégués, Alba bénéficie du soutien de sa mère pour préparer son discours, ce qui lui donne plus de chances de réussir par rapport aux autres élèves.

> Le projet citoyen

Grâce à sa famille, Alba a accès à du matériel pour filmer et enregistrer des interviews, ce qui n'est pas le cas des autres enfants. Lors d'un repas en famille, un adulte propose par ailleurs à Olympe de la mettre en contact avec un député écologiste pour l'aider dans le projet citoyen de sa classe. Ces contacts et accès à du matériel sont des formes de privilèges par rapport aux autres élèves.

•Au collège, on ne se rend pas toujours compte de ce qu'il se passe à la maison pour les élèves : quelles sont les difficultés "invisibles" rencontrées par Sael, Enzo et Rémi en dehors du cadre de l'école ?

La famille d'Enzo doit s'occuper de son grand-père malade et l'héberger alors que leur appartement est petit et qu'Enzo partage déjà sa chambre avec son grand frère. Les parents d'Enzo n'ont pas assez d'argent pour que le grand-père puisse aller à l'EHPAD, un lieu où des professionnels pourraient s'occuper de lui.

Grâce au journal intime de Sael, on comprend qu'elle est très triste car ses parents se disputent beaucoup et parlent de divorcer. Cela a donc des conséquences sur son bien-être mental et lui rend parfois la vie plus difficile que celle de ses camarades.

Enfin, tous les enfants n'ont pas la même opportunité de partir en vacances : pour Enzo, le voyage scolaire est sa première opportunité de partir à l'étranger, alors que les parents d'Alba et d'Olympe peuvent facilement les emmener dans des grands voyages. On comprend aussi que Rémi est jaloux de la réussite du projet citoyen des autres classes car il n'a pas la même chance de pouvoir partir en voyage, certainement car ses parents sont très occupés par leur travail de restaurateur et n'ont pas forcément assez d'argent.

•Enzo est le personnage qui semble rencontrer le plus de difficultés économiques : est-il facile pour lui de parler ouvertement de sa famille et de ses problèmes ? Pourquoi ?

Au début de l'histoire, Enzo a l'air de ne pas se sentir gêné par le fait qu'il récupère les vêtements de son grand frère, en rigole et ne se laisse pas déstabilisé par les commentaires d'Olympe qui lui dit "on va jamais gagner avec des chaussures de clochard". Néanmoins, au fil de l'histoire, on comprend qu'il n'est pas toujours simple pour lui d'aborder les difficultés financières de sa famille. Quand Sael discute avec lui dans les toilettes, il exprime que ses parents ont des problèmes d'argent mais ne veut pas trop en parler. Quand sa mère lui propose d'inviter ses amies chez lui, il est gêné d'être perçu comme bénéficiaire du projet des paniers solidaires et de leur montrer son logement. Enzo a peur d'être stigmatisé, c'est-à-dire jugé ou rejeté, à cause de ses difficultés financières. Heureusement, Alba et Sael sont bienveillantes et veulent avant tout l'aider et être amie avec lui, et non le juger.

•Quelles solutions sont trouvées dans l'histoire pour réduire les inégalités entre élèves ? Qui est un personnage important qui favorise la réduction de ces inégalités ?

L'enseignante de la classe de 5^{ème} A est à plusieurs reprises un soutien dans la lutte contre les inégalités au collège.

Elle aborde en cours les inégalités et aide la mise en œuvre de l'idée des élèves de mettre en place un système de paniers bio à prix libre pour que les familles défavorisées du collège puissent avoir accès à de la nourriture saine sans être stigmatisés.

Pour équilibrer le fait que certains élèves sont mieux préparés à la maison pour devenir délégués, elle propose un système mixte d'élection avec à la fois un vote et un tirage au sort.

Enfin, elle s'assure pendant le projet de ferme urbaine que les élèves aient accès au même matériel (caméra, enregistreur...) pour ne pas favoriser les élèves les plus riches.

•Le personnage de l'enseignante subit elle aussi des formes d'inégalités : lesquelles ?

L'enseignante est mère célibataire, ce qui veut dire qu'elle n'a pas le soutien d'une deuxième personne pour s'occuper de son enfant. Elle a donc parfois des difficultés pour organiser la garde et le soin de son bébé, en parallèle de son activité professionnelle qui lui demande beaucoup d'énergie aussi.

En classe, elle raconte par ailleurs les conséquences de la colonisation par la France pour les descendants d'esclaves en Haïti, pays dont sa famille est originaire. Elle-même ne subit a priori pas dans son quotidien de difficultés en lien avec cette situation, mais sa propre mère oui, puisque celle-ci a dû fuir son pays d'origine à cause de la misère.

Étape 2 : Menons l'enquête sur... l'accès aux droits et l'égalité des chances

Expliquer que les inégalités présentées dans le livre sont surtout :

- **Des inégalités économiques** (quand certaines personnes ont plus d'argent ou de ressources que d'autres.)

Ce type d'inégalités a des conséquences sur le logement, les loisirs, la santé, la réussite scolaire... Par exemple, certains ont une chambre à soi, la possibilité de partir en vacances, mangent de la nourriture saine et en quantité suffisante, tandis que d'autres non.

- **Des inégalités scolaires** (celles qui concernent les différences dans la réussite à l'école et l'accès au savoir.)

Par exemple, certains ont un endroit calme pour travailler, des parents qui ont le temps et les capacités de les aider dans leurs devoirs et projets, du matériel à la maison, des encouragements, tandis que d'autres non.

A partir de la Convention internationale des droits de l'enfant (Annexe 1), demander aux participants **d'identifier les principaux droits concernés par l'histoire.**

>> *Droit à la non-discrimination (article 2), droit à un niveau de vie suffisant (articles 24, 26, 27), droit à l'éducation (articles 28, 29)*

Ensuite, en s'inspirant de la CIDE, demander quelles autres inégalités existent entre enfants, même si elles ne sont pas évoquées dans le livre.

>> *Même si elles ne sont pas évoquées frontalement dans le livre, il existe par exemple des inégalités liées au genre ou à la culture, des inégalités territoriales, des inégalités d'accès au numérique...*

Proposer aux jeunes de mener une **enquête** au sein de la structure autour de la question des inégalités à l'école. Il peut s'agir d'un questionnaire anonymisé à remplir, ou d'interviews sonores/filmées comme dans la bande-dessinée (en étant bien vigilant au droit d'image des enfants concernés et à expliciter la façon dont leur parole sera diffusée, ou non).

Selon le temps et les moyens à disposition, ils peuvent inciter les participants à :

- répondre seulement à une question : **"Est-ce que tous les enfants ont les mêmes chances de réussir à l'école ?" "quelles sont les inégalités que je remarque autour de moi/au collège ?"**
- répondre à une série de 5-10 questions permettant d'avoir des informations plus précises sur les inégalités perçues au sein de l'établissement, sur les sujets qui leur semblent prioritaires (ex : nutrition, vêtement, logement, accès aux outils numériques, discrimination, possibilité d'exprimer son opinion et d'être pris en compte...).

Il est possible de s'inspirer des questions de la Consultation nationale de l'UNICEF France : <https://my.unicef.fr/projet/consultation-nationale-des-6-18-ans/>

Plusieurs rôles peuvent être établis :

- Le groupe d'enquêteurs (administration du questionnaire),
- Le groupe de statisticiens (tri et représentation des résultats),
- Le groupe de communicants (affiches / présentation)

A l'issue de l'enquête, les participants peuvent organiser un temps de présentation des résultats et motiver la mise en œuvre d'un ou plusieurs projets, en lien avec la dernière activité ci-dessous.

Étape 3 : la solidarité à tous les niveaux !

Rappeler que dans l'album *Jeux de classes*, les collégiens mettent en œuvre un **projet citoyen** qui mêle solidarité et écologie.

Inviter les participants à écrire individuellement :

- Une problématique la plus spécifique possible en lien avec les inégalités (celle-ci peut être inspirée par l'enquête de l'étape 2) qui peut concerner des enfants de la structure
- Une action solidaire qu'ils seraient en mesure de mettre en place pour y répondre en étant seul, sans autorisation particulière et sans autre moyen que ceux déjà à leur disposition

-Une action solidaire qu'ils seraient en mesure de mettre en place avec l'appui d'autres enfants et adultes et avec des moyens supplémentaires (et réalistes)

Proposer aux participants qui le souhaitent d'expliquer leur problématique et leurs idées de solutions, puis inviter le groupe à voter pour le projet qui les intéresse le plus.

Sans nécessairement aller jusqu'à mener le projet, inviter les participants à réfléchir aux **conditions de réalisation** du projet pour qu'elles ne soient pas sources d'inégalités, en répondant aux questions suivantes :

•**Qui peut participer ?**

Est-ce que tout le monde a la possibilité de s'impliquer, même ceux qui sont plus timides, moins disponibles ou qui n'ont pas les mêmes moyens ?

•**Quand et où se déroule le projet ?**

Les horaires et lieux choisis sont-ils accessibles à tous ?

•**Quels moyens sont nécessaires ?**

Le projet demande-t-il du matériel, de l'argent, des autorisations ? Si oui, comment faire pour que personne ne soit exclu à cause de ça ?

•**Qui décide ?**

Est-ce que chacun a une voix dans les décisions ? Comment s'assurer que les plus discrets soient aussi entendus ?

•**Comment valoriser l'effort de tous ?**

Comment montrer que chaque participation compte, même si elle est différente (temps, idées, gestes concrets) ?

•**Quelles difficultés pourraient apparaître ?**

(désaccords, manque de moyens, temps, motivation) et comment les résoudre de façon solidaire ?

A l'issue de ce temps, plusieurs options sont possibles :

-Écrire une charte sur la réalisation d'un projet solidaire

-Mettre en œuvre en groupe un projet solidaire simple

-Contacter une organisation qui facilite la mise en œuvre de projet solidaire (l'UNICEF, une ferme urbaine comme dans le livre...)

ACTIVITÉ FINALE : LE JEU DU PAS EN AVANT



Rappeler que les quatre livres de la sélection 13-15 ans du Prix UNICEF de littérature jeunesse 2026 permettent de mieux comprendre les droits de l'enfant, et les inégalités d'accès à ces droits. Tous les personnages de ces récits rencontrent des difficultés pour accéder pleinement à leurs droits (éducation, protection, non-discrimination, identité...).

Mettre les livres à disposition et inviter chaque participant à choisir un personnage d'enfant dans un des ouvrages. Il peut y avoir plusieurs fois le même personnage.

La personne qui anime le jeu énumère une liste d'affirmation. Pour chaque affirmation, si la réponse est oui les personnages concernés font un pas en avant du cercle. Si c'est non, ils font un pas en arrière du cercle. A chaque nouvelle affirmation, les enfants reprennent leur place initiale dans le cercle.

- *J'habite dans un logement agréable et sain*
- *Je vais à l'école*
- *Je suis heureux(se) d'aller à l'école*
- *Je mange toujours à ma faim*
- *Ma culture, ma langue, ma couleur de peau sont respectées par les autres enfants ou adultes*
- *Mon genre (fille, garçon) n'est pas un problème, je peux choisir l'avenir que je veux*
- *Je suis protégé(e) contre les violences*
- *Je suis entouré(e) de parents qui m'accompagnent et me soutiennent*
- *Je peux faire confiance aux adultes autour de moi*
- *Je peux donner mon avis et être écouté*

À chaque affirmation, les participants discutent des inégalités entre les personnages. **Que ressent le personnage par rapport aux autres ? Que peut-on faire pour permettre à tous les enfants d'avoir accès aux mêmes droits ?**

Annexes

ANNEXE 1 :

 1 DEFINITION D'UN ENFANT	 2 MEMES DROITS POUR TOUS	 3 INTERET SUPERIEUR DE L'ENFANT	 4 RENDRE LES DROITS REELS	 5 ROLE DE LA FAMILLE	 6 VIE, SURVIE ET DEVELOPPEMENT	 7 NOM ET NATIONALITE
 8 IDENTITE	 9 NON-SEPARATION DES FAMILLES	 10 CONTACT AVEC LES PARENTS A L'ETRANGER	 11 PROTECTION CONTRE LES ENLEVEMENTS	 12 RESPECT DE L'AVIS DES ENFANTS	 13 LIBRE PARTAGE DES IDEES	 14 LIBERTE DE PENSEE ET DE RELIGION
 15 CREER OU REJOINDRE DES GROUPES	 16 PROTECTION DE LA VIE PRIVEE	 17 ACCES AUX INFORMATIONS	 18 RESPONSABILITE DES PARENTS	 19 PROTECTION CONTRE LA VIOLENCE	 20 ENFANTS PRIVES DE FAMILLE	 21 ENFANTS ADOPTES
 22 ENFANTS REFUGIES	 23 ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP	 24 SANTE, EAU, NOURRITURE, ENVIRONNEMENT	 25 REVOIR LE PLACEMENT DE L'ENFANT	 26 AIDE DES GOUVERNEMENTS	 27 NOURRITURE, VETEMENTS ET LOGEMENT SUR	 28 ACCES A L'EDUCATION
 29 OBJECTIFS DE L'EDUCATION	 30 CULTURE, LANGUE ET RELIGION DIFFERENTES	 31 REPOS, JEU, CULTURE ET ARTS	 32 PROTECTION CONTRE LE TRAVAIL DANGEREUX	 33 PROTECTION CONTRE LES DROGUES	 34 PROTECTION CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES	 35 PREVENTION DE LA VENTE ET DE LA TRAITE
 36 PROTECTION CONTRE L'EXPLOITATION	 37 ENFANTS EMPRISONNES	 38 PROTECTION EN TEMPS DE GUERRE	 39 RETABLISSEMENT ET REINTEGRATION	 40 ENFANTS AYANT DESOBEI A LA LOI	 41 APPLICATION DES MEILLEURES LOIS	 42 CONNAISSANCE DES DROITS DE L'ENFANT
 43-54 FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION	CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT  pour chaque enfant					

Retrouvez le détail des articles de la CIDE sur myUNICEF : <https://my.unicef.fr/article/la-cide-expliquee-aux-enfants/>

ANNEXE 2 :

Story sans consentement :

Une jeune fille publie en story une vidéo drôle de ses amis pendant une soirée, sans leur demander leur avis. L'un d'eux se sent gêné, car il n'avait pas envie que cette image circule.

Partage d'informations personnelles :

Un élève partage sur un serveur Discord le nom, le collège et la photo d'un camarade pour "faire rire".

Commentaires humiliants :

Sous la photo d'un camarade sur Instagram, plusieurs élèves écrivent des commentaires moqueurs. D'autres réagissent avec des émojis rieurs.

Groupe de classe fermé :

Sur un groupe WhatsApp du collège, quelqu'un poste un montage photo pour se moquer d'une élève. Certains membres du groupe trouvent ça drôle, d'autres se taisent.

Opinion ou insulte ?

Un adolescent écrit à un autre jeune sur un réseau social : "Je déteste ceux qui pensent comme toi, vous êtes tous stupides !"

Message engagé :

Des élèves d'un collège créent un compte TikTok pour sensibiliser à la pollution, avec des vidéos humoristiques. Certains internautes les critiquent, d'autres les soutiennent.

Fake news et rumeur :

Un message circule : "Le collège va fermer à cause d'une alerte de sécurité ! Beaucoup d'élèves le partagent sur les réseaux sans vérifier.

Contenus choquants

En scrollant sur un réseau, une adolescente tombe sur une vidéo violente qu'il n'avait pas cherché à voir.

ANNEXE 3 :

Les adultes et les droits de l'enfant dans *Girls Bazaar*

Acteur	Statut / Rôle	Actions vis-à-vis d'Heera	Impact sur les droits de l'enfant	Articles CIDE concernés
Rini Di				
Directeur d'école				
Baaba (père)				
Maa (mère)				
Ravi Lala et les trafiquants				
Police (locale / internationale)				
Fondation des arts martiaux				